

Interview | 18 mai 2021 | 



Votre avis



L'application Miniila, destinée aux mineurs non accompagnés (MNA), est traduite en cinq langues et présente dans huit pays. - © unsplash.com

MNA : "L'application Miniila est un outil dont les jeunes sans solution ont besoin."

L'organisation Missing Children Europe a créé l'application Miniila pour les mineurs non accompagnés (MNA) pas encore pris en charge. L'association Thémis, spécialisée à Strasbourg dans l'accès au droit des enfants et des jeunes jusqu'à 21 ans, y est référencée. Kerrys Barker, chargée de mission sur le droit des étrangers, nous explique pourquoi.

Quelles sont les différentes missions de Thémis auprès des jeunes ?

Kerrys Baker : On a deux pôles de compétences différents. On propose des actions collectives autour de l'éducation à la citoyenneté. C'est-à-dire que des éducateurs spécialisés se déplacent dans les collèges et les lycées pour faire des interventions pédagogiques sur tout ce qui concerne la discrimination, le harcèlement, le droit des

enfants, etc.

Notre deuxième mission va être tout ce qui concerne l'accès au droit des jeunes jusqu'à 21 ans. L'association peut également être missionnée comme administrateur ad hoc. La particularité de notre structure est qu'on veut toujours apporter une double écoute (un juriste avec un éducateur, par exemple).

Pourquoi Thémis a-t-elle choisi d'être référencée sur l'application Miniila ?

K. B. : La première raison est qu'on trouve le projet de l'application Miniila très intéressant. Effectivement, elle permet à un mineur non accompagné (MNA) de nous trouver directement. S'il arrive à Strasbourg, le mineur en question ne sait pas forcément vers qui s'orienter.

La deuxième raison est d'ordre pratique, on peut rediriger les jeunes vers la bonne structure, qui saura lui apporter l'aide dont il a besoin. Par exemple, si le jeune en question n'a pas mangé depuis plus de 24 heures, l'application « Miniila » lui permet de trouver facilement une association qui pourra lui remettre un colis d'aide alimentaire.

Votre avis



L'interface de l'application Miniila est intuitive et facile à utiliser pour les mineurs non accompagnés. - © Service social international (SSI) France

Pourquoi était-il important pour votre association d'être référencée dès le lancement de l'application ?

K. B. : C'était primordial pour nous car nous avons directement adhéré au projet que nous a présenté le Service social international France [qui cherche les organisations françaises à référencer sur l'appli]. On a eu plusieurs échanges avec les personnes du SSI et on est devenu la première association référencée à Strasbourg. Il faut bien qu'une organisation commence pour que d'autres aient envie de faire la même démarche. C'est par le bouche-à-oreille que suffisamment de structures seront sur l'application.

Cette application pourrait aussi vous servir d'outil pour orienter les jeunes ?

K. B. : Actuellement, il n'y a pas encore assez de structures référencées sur l'application. Quand suffisamment d'associations seront identifiées sur « Miniila », alors je m'en servirai dans mon travail comme d'un outil. Sur une seule application, le jeune pourra directement trouver tout ce qui lui manque : un hébergement, des produits d'hygiène, une aide juridique, un accompagnement, quelqu'un à qui parler, etc. Les jeunes que nous recevons sont souvent perdus, ils ne sont pas pris en charge. C'est un bon outil, car « Miniila » est traduit dans plusieurs langues, ce qui facilite la compréhension des jeunes qui, la plupart du temps, ne parlent pas français.

À lire également :

- « Miniila » : une application pour les mineurs non accompagnés
- Les mineurs non accompagnés et les départements (Vidéo animée)
- Covid-19 : le confinement a aggravé la détresse psychologique des MNA
- Le point sur l'aide juridictionnelle (Dossier juridique)

Votre avis



 **Propos recueillis par Benjamin LENEVEUT**

Le Media Social est
une publication des
Éditions Législatives. ©
Copyright Éditions
Législatives 2021. Tous
droits réservés